

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juillet 2024

Convocation du 16/07/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille.

Excusées :

Mmes GALLARD Corine, DUDÉ Maïté

Mme GALLARD Corine représentée par M. COUINEAU Cyrille

Secrétaire de séance : M. COUINEAU Cyrille

DCM2024-07-082 **Cimes de Courcy - avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre** :

Acte 1.1.5 : Commande publique – marchés publics

Monsieur le Maire présente la nouvelle proposition d'avenant du cabinet d'architecture suite à négociation.

Les modalités de calcul de l'avenant sont les suivantes :

- Lot 01: Local stockage bouteille gaz : 2 064,50 €HT
- Lot 09 : Modification cuisine + Eclairage extérieur : 17 896,72 €HT (voté en décembre) +17 879,15€ €HT
- Lot 05 & 06 : Transformation Office/cuisine : 1 818,18€HT + 4 408,59€HT.
- Lot 10 : Alimentation gaz Cuisine : 6 175,15€HT (3 095.85€ + 3 079,30€ voté en février)

Soit un total d'avenants totalisant de + **50 242,99 €HT**,

→ Forfait de rémunération complémentaire : 50 242,99 x 6,15% = **3 089,94 €HT**

Coût hebdomadaire de rémunération pour les missions DET/OPC suivant forfait définitif de l'avenant 01 : 350,00€HT par réunion de suivi (15 au lieu de 21) suivant art. 4.2 Rémunération de l'acte d'engagement.

- Coût supplémentaire mission DET/OPC :

→ **350,00 €HT x 15 = 5 250,00 €HT**

Le montant total de l'avenant est donc de
3 089,94 € HT + 5 250,00 €HT = 8 339,94 €HT soit 10 007,93€TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide la rémunération définitive de la mission de maîtrise d'œuvre et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 8 339,94€ HT soit 10 007,93€ TTC.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 2128 opération n°10 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

